

Enquête publique portant sur la modification de droit commun N°1 du Plan Local d'Urbanisme

VERNIER Laurence <lvernier@vosges.fr>

mercredi 8 juillet 2020 à 17:20 réception

À : enquetepubliquepluventron@orange.fr

Cc : DUMARTIN Nicolas

A L'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur

Monsieur,

Dans le cadre de l'enquête publique citée en objet et suite à notre entretien téléphonique de ce jour, je vous confirme les inquiétudes du Département des Vosges quant à la modification du PLU et plus particulièrement sur l'aspect gestion des eaux pluviales.

Le Département a pour projet d'aménager un nouvel accès routier à la station de Frère Joseph. Ce projet a fait l'objet d'une étude d'impact et a reçu un avis favorable du Commissaire Enquêteur le 11 mai 2016. Le Dossier Loi sur l'eau était inclus en annexe 4 à l'étude d'impact. Le projet de desserte routière a donc été étudié en retenant le postulat de gestion des eaux pluviales énoncé dans ce dossier Loi sur l'Eau à savoir une collecte des eaux de voirie par l'intermédiaire d'un réseau de collecteurs et de cunettes étanches et d'avaloirs. Les eaux collectées sont ainsi rejetées vers le milieu naturel de manière diffuse.

Or, dans le rapport de présentation soumis à enquête, il est stipulé à l'article 2.3.4 :

2.3.4. Gestion des eaux pluviales

L'infiltration des eaux pluviales est privilégiée. Le stockage et la rétention sont également préconisés pour compléter cette stratégie d'infiltration.

Les eaux pluviales seront récoltées par un réseau de noues paysagées de manière à retenir et ralentir le ruissellement de l'eau.

Les noues seront plantées d'espèces héliophytes de manière à ce qu'elles aient un rôle d'épuration.

Il s'agit ici de garantir le bon traitement des eaux pluviales.

Le principe d'infiltration comme préconisé ci-dessus va donc à l'encontre des principes validés en 2016 par l'étude d'impact. De plus, au regard de la topographie du site (forte pente), le principe de stockage et de rétention est difficilement applicable.

Le Département des Vosges demande donc que le point de la gestion des eaux pluviales tel qu'énoncé dans le rapport de présentation soit revu.

Cordialement



▼ ▼ ▼ ▼ ▼ ▼ ▼ ▼

Laurence VERNIER
Adjointe Service Ingénierie Routière
Service Ingénierie Routière
Tél. : 03 29 29 87 85 Port : 06 21 17 89 05
lvernier@vosges.fr

▼ ▼ ▼ ▼ ▼ ▼ ▼ ▼

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES VOSGES
Direction des Routes et du Patrimoine
www.vosges.fr